

### Besoins impérieux en matière de logement en Montérégie

## DES ENJEUX QUI TOUCHENT DAVANTAGE LES PERSONNES AVEC INCAPACITÉS

### Informations importantes pour vous :

Coordonnées à retenir en cette période de renouvellement de bail

Tribunal administratif du logement :

<https://www.tal.gouv.qc.ca/fr/etre-locateur/personnes-handicapees>

Montréal, Laval et Longueuil  
514 873-BAIL (2245)



### EN UNE !

#### Les besoins impérieux en matière de logement : **DES ENJEUX QUI TOUCHENT DAVANTAGE LES PERSONNES AVEC INCAPACITÉ**

Par : Pierre Nadeau

L'édition du 3 décembre 2021 du cyberbulletin Passerelle publié par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) présente des données sur les besoins impérieux en matière de logement au sein de la population québécoise avec et sans incapacité.

Les données proviennent de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (2017) (ECI) qui inclut un indicateur sur le sujet au Recensement de 2016 par Statistique Canada.

Le concept de besoins impérieux en matière de logement repose sur la définition de ce qu'est un logement acceptable.

Les normes d'acceptabilité comportent trois normes : la taille, la qualité et l'abordabilité. Un ménage a des besoins impérieux en matière de logement si sa situation correspond aux deux critères suivants...

**Suite en page 6**

### SOMMAIRE

#### AUSSI DANS CETTE ÉDITION :

Page 2:

• Mot de la directrice générale

Page 3:

• "Au revoir" de Bertrand Legault

• Jonathan Tabarah, Nouveau responsable des dossiers de l'habitation et du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées de Longueuil

Page 4:

Collectif AU : Bilan de la campagne de sensibilisation lors des élections

Page 5: **ARTICLE VEDETTE :**

Des enjeux qui touchent davantage les personnes avec incapacités

Page 9:

Les comités de Développement social Vieux-Longueuil : L'importance de la participation citoyenne

Page 10: Les comités de Développement social Vieux-Longueuil : L'importance de la participation citoyenne

Page 12: Message du Président de Normes d'accessibilité Canada: Destination 2040



### MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Par : *Silvie Lavigne*

Le 4 janvier dernier fut pour moi le début d'une nouvelle aventure à titre de directrice générale de l'AILIA. Celle-ci constitue également l'occasion de revenir à Longueuil après quelques années passées à Montréal, les ponts et le trafic ayant eu raison de ma patience.

Ainsi, avant son départ à la retraite, Monsieur Bertrand Legault m'a accompagnée au cours des six premières semaines où pour m'introduire auprès de plusieurs organismes du milieu, me familiariser avec les divers acronymes, les tables de quartier et autres nombreux comités.

Heureusement, j'ai la chance d'avoir un collègue Pierre Nadeau qui connaît l'organisme comme le fond de sa poche afin de m'accompagner dans mon processus d'intégration et d'approfondissement des dossiers.

La présente édition de l'Accès-Cible vous présente un bilan de la campagne de sensibilisation réalisée au cours de la dernière campagne électorale lors des élections municipales de novembre dernier à laquelle l'AILIA a participé en tant que membre du Collectif accessibilité universelle (A.U) et un état de situation sur la compréhension de concept par la population.

La présente édition de l'Accès-Cible vous présente un bilan de la campagne de sensibilisation réalisée au cours de la dernière campagne électorale lors des élections municipales de novembre dernier à laquelle l'AILIA a participé en tant que membre du Collectif accessibilité universelle (A.U) et un état de situation sur la compréhension de concept par la population

Soulignons que lors de cette campagne électorale, la nouvelle mairesse de Longueuil, Madame Catherine Fournier et son collègue de Laval avaient mis de l'avant l'idée d'organiser un sommet national sur le logement. L'AILIA accueille favorablement la confirmation de Monsieur Jonathan Tabarah, le fait que les organismes de personnes handicapées seront consultés.

D'autre part nous vous offrons un résumé d'un article paru dans le cyber-bulletin Passerelle publié par l'Office des personnes handicapées de Québec en décembre sur les besoins impérieux en logement et de ses répercussions sur les personnes en situation de handicap. Nul doute que les statistiques qui s'y trouvent viendront étayer nos représentations à venir.

Tout cela pour aboutir sur notre implication au sein d'instances tel que celle de Développement social Vieux-Longueuil et son comité Cadre bâti, infrastructures et environnement auquel les citoyens sont invités à se joindre aux organismes communautaires et institutionnels.

Au plaisir de vous rencontrer !

Silvie Lavigne



### AU REVOIR

*Par : Bertrand Legault*

Après plus de deux ans à la barre d'AILIA, j'ai décidé de tirer ma révérence et de prendre finalement ma retraite.

Au cours de ces quelques trente mois, avec la collaboration de Pierre Nadeau, AILIA a étendu ses ailes sur l'ensemble de la Montérégie. Aujourd'hui, AILIA est reconnue de Sorel à Vaudreuil-Dorion en passant par Granby et St-Jean-sur-Richelieu.

Le travail accompli peut être remarquable, mais il n'en demeure pas moins que la tâche n'est pas achevée.

Par exemple, la sensibilisation des élus et autres dirigeants doit constamment être renouvelé et le nombre de logements accessibles et adaptés est encore largement insuffisant.

À partir d'aujourd'hui, je peux profiter du bon temps. Jouer au hockey, faire de petits travaux è la maison ou prendre soin de ma petite-fille. Il n'en n'est pas de même pour Silvie et Pierre.

Je leur souhaite du succès dans leurs entreprises et je peux les assurer de mon entière collaboration si le besoin s'en fait sentir.

Ce n'est pas un adieu, mais un au revoir.

Bertrand Legault



### Nouveau conseil municipal à Longueuil

**Jonathan Tabarah responsable des dossiers de l'habitation et du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées**

Suite aux élections municipales de novembre dernier, une nouvelle équipe dirige maintenant les destinés de la Ville de Longueuil.

Ceci amène des changements en termes de responsables de dossiers.

### Deux dossiers ayant un impact majeur sur les personnes handicapées

Ainsi, en plus d'occuper le poste de vice-président du Conseil exécutif M. Jonathan Tabarah pilotera les dossiers de l'habitation et du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Étant donné que la mairesse Catherine Fournier a manifesté son intention de pousser pour la tenue d'un Sommet national sur le logement, l'AILIAA était heureuse d'apprendre via M. Tabarah que les organismes de personnes handicapées seront consultés.

### Collectif AU

## **BILAN DE LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION LORS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES**

*Par : Pierre Nadeau*

Le 8 décembre dernier, le Collectif Accessibilité universel (AU) a tenu sa huitième grande rencontre pour dresser un bilan de sa campagne de sensibilisation auprès des candidats des différents partis en lice lors des élections municipales de novembre dernier.

### Le message commun

Cette démarche s'est amorcée en juin de l'année dernière par l'élaboration d'un message commun (par un comité de 11 membres dont l'AILIA faisait partie) dans le but de rejoindre les candidats des trois plus grandes villes de la région métropolitaine que sont Montréal, Laval et Longueuil.

Ce message a suivi les membres du Collectif tout au long de la campagne et a constitué la source leurs actions collectives.

Ainsi, suite aux résultats de ces élections les membres du Collectif en ont fait le bilan suivant :

- Adoption de trois déclarations sur l'AU;
- Participation des membres du Collectif à quatre débats (*dont celui tenu à Longueuil*);
- Mention de l'AU sur 58 plateformes électorales;
- 43 candidats sensibilisés;
- 1066 signatures de la déclaration sur l'AU sur le site internet du Collectif (*objectif de 1 000 signatures*);
- 2 lettres ouvertes dans La Presse;
- 30 mentions de l'AU dans des articles de journaux;
- 67 673 personnes rejointes par la page Facebook du Collectif (*5 vidéos de sensibilisation, 507 abonnés, 809 partages des publications et 3 336 réactions*);

### Notoriété de l'AU

En se basant sur un Sondage Léger Marketing effectué en 2019 sur la compréhension des québécois du concept d'accessibilité universelle, on constate que :

- 10% des québécois ont entendu parler de l'AU, au cours des 12 derniers mois (comparativement à 15%); 82% n'en ont pas entendu parler et 8% disent ne pas savoir;

**Suite en page 5**

### Collectif AU

### BILAN DE LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION LORS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

#### Suite de la page 4

Quand on demande aux québécois, quels énoncés définissent le mieux le concept de l'AU ceux-ci ont répondu :

La capacité à avoir accès à un bien ou un service peu importe le revenu	31 %
Un concept permettant aux personnes en situation de handicap d'avoir accès à l'ensemble des services et des infrastructures	19 %
Le fait de pouvoir accéder à tous les services essentiels à proximité de son domicile	11 %
Une théorie selon laquelle les êtres humains sont en mesure de se déplacer sur l'ensemble de la planète librement	5 %
Ne savent pas	34 %

Toutefois les 2 autres questions approfondissent davantage la réflexion. Ici on remarque 19% des gens qui eut la bonne réponse. De c'est 19 %, seulement 40% des membres ayant répondu oui à la première question ont eu la bonne réponse. On va aussi que la 2e réponse la plus pop = capacité à avoir un bien (lien avec l'argent).

**79% des québécois considèrent que les personnes en situation de handicap sont mises à l'écart dans leur vie de tous les jours.**

Les Québécois sont conscients que les personnes en situation de handicap vivent de l'exclusion, mais ils ne savent pas encore que l'accessibilité universelle représente une solution primordiale à ce problème.



En 2021,  
l'accessibilité universelle,  
**c'est essentiel.**

Signons la déclaration: [collectifau.ca](http://collectifau.ca)

**Collectif**  
**au.**  
Accessibilité universelle

### Les besoins impérieux en matière de logement :

## **DES ENJEUX QUI TOUCHENT DAVANTAGE LES PERSONNES AVEC INCAPACITÉ**

### *Suite de la page-titre*

Un ménage a des besoins impérieux en matière de logement si sa situation correspond aux **deux critères** suivants :

- le ménage habite dans un logement qui n'est pas conforme à au moins une de ces normes, c'est à dire que le logement n'est pas de taille convenable ou n'est pas de qualité ou n'est pas abordable.
- le ménage ne peut pas se procurer un autre logement acceptable dans sa localité sans dépenser 30 % ou plus de son revenu total avant impôt; un logement est considéré comme étant de taille convenable lorsque le nombre de chambres qu'il contient est suffisant pour répondre aux besoins du ménage en ce qui concerne sa taille et sa composition.

Le logement est de qualité convenable lorsqu'il ne nécessite pas de réparations majeures (par exemple des problèmes de plomberie, de câblage électrique ou de fondation). Le logement est abordable lorsque le ménage consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt pour le payer.

### **Les personnes avec incapacité sont plus nombreuses, en proportion, que celles sans incapacité à vivre dans un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement**

Selon l'ECI de 2017, les personnes avec incapacité sont, en proportion, presque trois fois plus nombreuses que les personnes sans incapacité à vivre dans un ménage qui a des besoins impérieux en matière de logement (14 % c. 5 %).

Parmi les personnes avec incapacité de 15 à 64 ans, ce sont les personnes âgées de 35 à 64 ans qui sont les plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux en matière de logement (16 %) (tableau 1).

**Tableau 1 : Membre d'un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement, selon l'âge, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2017.**

	<b>Pourcentage avec incapacité</b>	<b>Pourcentage sans incapacité</b>
Ensemble (hommes et femmes)	13,8 %	5,1 %
15 à 64 ans	14,8 %	5,1 %
15 à 34 ans	11,4 %	4,7 %
35 à 64 ans	16,0 %	5,3 %
65 ans et +	11,5 %	5,2 %

**Source :** ECI de 2017, Statistique Canada.

**Traitement :** Institut de la statistique du Québec, 2019a.

Les besoins impérieux en matière de logement :

### DES ENJEUX QUI TOUCHENT DAVANTAGE LES PERSONNES AVEC INCAPACITÉ

Suite de la page 6

La proportion de personnes avec incapacité dont le ménage a des besoins impérieux en matière de logement augmente avec la gravité de l'incapacité : de 11 % pour les personnes ayant une incapacité légère à 13 % pour les personnes ayant une incapacité modérée et à 18 % pour les personnes ayant une incapacité grave (données non présentées). Pour sept des dix types d'incapacité considérés dans l'ECI, les personnes ayant un type d'incapacité donné vivent plus fréquemment dans un ménage qui a des besoins impérieux en matière de logement que celle ne l'ayant pas. Il est à noter que la proportion la plus élevée s'observe chez les personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale.

En effet, 18 % des personnes ayant ce type d'incapacité sont membres d'un ménage qui a des besoins impérieux en matière de logement comparativement à 12 % des personnes n'ayant pas ce type d'incapacité. Les données révèlent la situation inverse pour les personnes qui ont une incapacité liée à l'audition (9 % c. 15 %), à la vision (13 % c. 14 %) et au développement (11 % c. 14 %) (tableau 2).

**Tableau 2 : Membre d'un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement selon le type d'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2017.**

	Pourcentage ayant ce type d'incapacité	Pourcentage n'ayant pas ce type d'incapacité
Vision	13,0 %	14,0 %
Audition	8,9 %	14,8 %
Mobilité	16,7 %	11,8 %
Flexibilité	15,6 %	12,6 %
Dextérité	15,8 %	13,5 %
Douleur	16,0 %	10,3 %
Apprentissage	16,3 %	13,1 %
Développement	10,6 %	14,0 %
Santé mentale	17,7 %	12,2 %
Mémoire	16,1 %	13,5 %

Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité. L'analyse compare les personnes avec un type d'incapacité donné (ex. : incapacité liée à la vision) avec les personnes ne présentant pas ce type d'incapacité (ex. : une personne avec toute autre incapacité que celle liée à la vision).

Les besoins impérieux en matière de logement :

### DES ENJEUX QUI TOUCHENT DAVANTAGE LES PERSONNES AVEC INCAPACITÉ

*Suite de la page 7*

#### **Crédits du Tableau 2 de la page précédente :**

**Source :** ECI de 2017, Statistique Canada.

**Traitement :** Institut de la statistique du Québec, 2019b.

**Compilation :** Office des personnes handicapées du Québec, 2021.

Qu'elles appartiennent à un ménage vivant sous le seuil ou au-dessus du seuil de faible revenu, les personnes avec incapacité ont davantage de besoins impérieux en matière de logement que celles sans incapacité vivant dans ces mêmes types de ménage.

De fait, environ 64 % des personnes avec incapacité vivant sous le seuil de faible revenu ont des besoins impérieux en matière de logement comparativement à 59 % des personnes sans incapacité.

Dans des proportions différentes, c'est le même constat pour celles vivant au-dessus du seuil de faible revenu (4,0 % c. 1,4 %). Les personnes avec incapacité vivant seules sont aussi proportionnellement plus nombreuses que les personnes sans incapacité vivant seules à avoir des besoins impérieux en matière de logement (35 % c. 15 %) (données non présentées).

**Les personnes avec incapacité sont plus nombreuses, en proportion, que les personnes sans incapacité à habiter dans un logement qui n'est pas de qualité convenable ou qui n'est pas abordable.**

Les trois normes qui caractérisent un logement acceptable sont la taille, la qualité et l'abordabilité. En l'occurrence, les personnes sans incapacité sont plus nombreuses, en proportion, que les personnes avec incapacité à habiter dans un logement qui n'est pas de taille convenable (6 % c. 5 %).

Cependant, les personnes avec incapacité sont plus nombreuses, en proportion, que les personnes sans incapacité à habiter dans un logement qui n'est pas de qualité convenable (10 % c. 6 %).



Les besoins impérieux en matière de logement :

### DES ENJEUX QUI TOUCHENT DAVANTAGE LES PERSONNES AVEC INCAPACITÉ

*Suite de la page 8*

En ce qui concerne l'abordabilité du logement, le quart (25 %) des personnes avec incapacité vivent dans un logement qui n'est pas abordable comparativement à 14 % des personnes sans incapacité (tableau 3).

**Tableau 3 : Membre d'un ménage dont le logement est non conforme à au moins une des normes du premier critère définissant les besoins impérieux en matière de logement, soit la taille, la qualité et l'abordabilité, population de 15 ans et plus avec ou sans incapacité, Québec, 2017**

	Pourcentage avec incapacité	Pourcentage sans incapacité
Logement qui n'est pas de <b>taille</b> convenable	5,0 %	5,8 %
Logement qui n'est pas de <b>qualité</b> convenable	10,2 %	5,6 %
Logement qui n'est pas <b>abordable</b>	25,0 %	14,0 %

**Source** : ECI de 2017, Statistique Canada.

**Traitement** : Institut de la statistique du Québec, 2019b.

**Compilation** : Office des personnes handicapées du Québec, 2021.

### Conclusion

Cette édition de Passerelle présente un portrait des personnes de 15 ans et plus avec incapacité qui vivent dans un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement.

**Au Québec, ces personnes sont près de trois fois plus nombreuses, en proportion, que les personnes sans incapacité à avoir des besoins impérieux en matière de logement.**

Les données permettent aussi de constater que ce sont les personnes avec incapacité âgées de 35 à 64 ans, celles ayant une incapacité grave ainsi que celles ayant une incapacité liée à la santé mentale qui sont les plus touchées par cette situation.

Enfin, le quart des personnes avec incapacité qui éprouvent des besoins impérieux en matière de logement le sont principalement en raison d'un logement qui n'est pas abordable.

### Les comités de Développement social Vieux-Longueuil

#### **L'IMPORTANCE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE**

Par : Pierre Nadeau

Depuis 2017, je représente la Table des personnes handicapées de la Rive-Sud au sein du comité de coordination et de vigie (Coco-vigie) de Développement social Vieux-Longueuil (DSVL)

Au cours de ces années, après la tenue de grandes rencontres collectives pour identifier les enjeux, des comités d'action ont été mis sur pied.

Ces comités composés actuellement d'une majorité d'organismes et auxquels les citoyens sont invités à participer, ont le mandat de travailler sur les enjeux retenus, afin de déterminer des stratégies et de trouver des solutions.



#### **Mandat des comités d'action**

- Axé sur la complémentarité, ils visent à : permettre aux acteurs/actrices de parler d'une même voix et de créer des ponts à partir des actions déjà en œuvre ou en voie de l'être.
- à trouver des consensus sur le choix des actions à prioriser, à mettre en commun les moyens/ressources et à décider ensemble comment y travailler dans une meilleure synergie
- toujours en fonction des priorités déjà établies.

Par *Comités d'action*, on entend une association d'acteurs/actrices issus de tous les milieux, qu'ils/elles soient réunis au sein d'une concertation ou d'un comité déjà existant.

**Suite en page 11**

### Les comités de Développement social Vieux-Longueuil

#### **L'IMPORTANCE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE**

*Suite de la page 10*

Parmi les comités d'action mis sur pied, l'AILIA de par son mandat, désire vous inviter à vous joindre au comité *Cadre bâti, infrastructures et environnement* lequel est le plus susceptible d'entraîner des retombées concrètes dans la vie des personnes en situation de handicap.

#### **Actions et initiatives**

Ce comité prévoit tenir des marches exploratoires sur des artères problématiques dans le Vieux-Longueuil pour identifier des obstacles et des problématiques en termes d'accessibilité universelle et de sécurité pour l'ensemble des citoyens (personnes âgées, femmes, et enfants handicapés ou non).

L'une de ces marches est prévue dans le cadre de la *Semaine québécoise des personnes handicapées* qui se tiendra dans la première semaine de juin

**Des comités de développement social existent également dans les arrondissements de Greenfield-Park et de St-Hubert de même que dans les autres villes de l'agglo de Longueuil**

Pour plus amples renseignements : [l.stjean@cdcal.org](mailto:l.stjean@cdcal.org)



### Message du Président de Normes d'accessibilité Canada

#### **DESTINATION 2040**

*Par : Paul-Claude Bérubé*

**L'heure a sonné! Voici venu le moment de dévoiler la stratégie élaborée par Normes d'accessibilité Canada pour faire du Canada un pays accessible d'ici à 2040. Notre feuille de route, intitulée « Destination 2040 », est maintenant lancée. Sa réalisation ne sera possible qu'avec votre participation et votre soutien continu.**

En prenant connaissance de Destination 2040, vous y découvrirez :

- Un échéancier permettant l'élaboration de normes d'accessibilités de classe mondiale. Ces normes changeront la façon de faire du Canada de façon durable et efficiente. Elles feront en sorte que tous et toutes puissent contribuer à la société canadienne dans le respect de leurs différences et de leurs capacités.
- Un plan visant à positionner Normes d'accessibilité Canada comme un chef de file en matière d'élaboration et de développement de normes d'accessibilité.
- Comment nos comités techniques sont créés, diversifiés et représentatifs de la société canadienne.

Destination 2040 a deux objectifs :

1. Orienter notre travail et analyser nos progrès dans le respect de notre échéancier.
2. Faire en sorte que vous vous sentiez impliqués – et le soyez de différentes façons – dans nos programmes et réalisations.

Les personnes en situation de handicap aspirent à vivre une vie sans obstacle. Destination 2040 explique de quelle façon nous allons y parvenir.

Malgré la jeunesse de notre organisation, le travail d'élaboration de ces normes est bien entamé. Les normes d'accessibilité dans les domaines prioritaires auront été élaborées après vous avoir consultés, et ce, avant l'année 2040. L'organisation est en train d'établir des relations avec les provinces et les territoires pour faire la promotion de normes harmonisées. Déjà, nous regardons droit devant nous et voyons poindre à l'horizon le processus de révision public de nos premières normes dans quelques mois à peine.

**Suite en page 13**

### Message du Président de Normes d'accessibilité Canada

#### **DESTINATION 2040**

*Suite de la page 12*

Notre objectif de faire du Canada un pays sans obstacle est bien lancé et nous comptons sur votre collaboration et votre expertise pour y arriver.

Prenez le temps de lire Destination 2040. Partagez avec nous votre désir de vous impliquer activement dans notre démarche. Au nom du conseil d'administration de Normes d'accessibilité Canada, je vous remercie de votre appui et soutien. Merci également de l'intérêt que vous portez à ce grand projet de vie, destiné à rendre le Canada plus inclusif pour tous.

Paul-Claude Bérubé

Président du conseil d'administration  
Normes d'accessibilité Canada

Normes d'accessibilité Canada / Destination 2040 - Un plan pour guider le travail de Normes d'accessibilité Canada



## **Destination 2040 - Un plan pour guider le travail de Normes d'accessibilité Canada**

### **À propos des Normes d'accessibilité Canada**

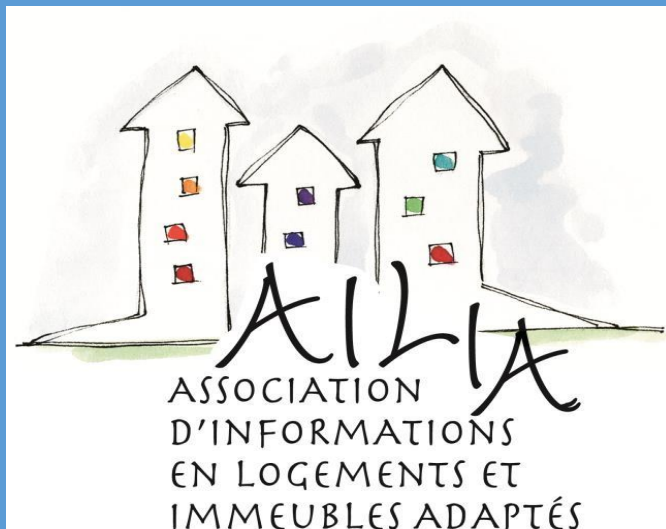
Le document Destination 2040 guidera le travail de Normes d'accessibilité Canada. Cette feuille de route comprend 2 volets de travail :

**Élaborer des normes de classe mondiale.** Ce volet présente les critères à utiliser pour déterminer les normes à élaborer à court, moyen et long terme.

**Positionner Normes d'accessibilité Canada en tant que chef de file et partenaire solide pourvu d'influence.** Ce volet comprend les activités requises pour soutenir l'élaboration des normes et les partenariats importants à former. Il comprend aussi le rôle de l'organisation dans la promotion d'un virage culturel au Canada.

**Pour en savoir plus :** <https://accessibilite.canada.ca/destination-2040-feuille-de-route>

Le bulletin l'Accès-Cible est publié par :



150, rue Grant, bureau 228  
Longueuil (Québec) J4H 3H6  
TÉL : 450.646-4343

Courriel : [info@ailia.info](mailto:info@ailia.info)  
[www.ailia.info](http://www.ailia.info)

Suivez nous sur



<https://www.facebook.com/www.ailia.info/>

L'AILIA est subventionnée par :

